

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Grand Jeu Dakar avec Total »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, OSCARO, organise sur <http://www.oscaro.com/> un jeu avec obligation d'achat intitulé « GRAND JEU DAKAR avec TOTAL» qui se déroulera du jeudi 24 septembre 2015 à partir de 00H00 au mercredi 14 octobre 2015 jusqu'à 23H59 (ci-après dénommé « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et Corse et disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération et des membres de leur famille.

Celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus. Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du jeu.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Les conditions de participation du Jeu sont consultables sur le site www.oscaro.com déposées à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG, Huissiers de Justice Associés, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 3 : DOTATION

Le jeu est organisé par OSCARO.

La valeur marchande de la dotation s'élève à 12 000 € (douze mille euros).

Lot pour 2 personnes :

1 séjour VIP pour 2 personnes pour assister à une étape du Dakar 2016 :

- Séjour du jeudi 14 janvier au dimanche 17 janvier 2016



- Vols A/R et tous les transferts sont compris de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel au point de passage du Dakar 2016 (hors transferts du domicile du gagnant à l'aéroport)
- Hébergement dans un hôtel 4 étoiles ou supérieur (normes locales) avec petit déjeuner inclus et repas compris selon programme ci-dessous
- Arrivée le 14 janvier à Buenos Aires avec un dîner au restaurant de l'hôtel et installation dans les chambres
- Transfert vers Villa Carlos Paz le 15 janvier au point de passage du Dakar 2016
- Programme officiel «Dakar Club / Bivouac» : visite et dîner sur le bivouac ou à l'hôtel (selon le choix du gagnant) avec les pilotes, co-pilotes et mécaniciens
- Transfert vers Rosario le 16 janvier vers le podium d'arrivée
- Programme officiel «Dakar Club / Podium arrivée» : accueil avec cocktail et open bar à proximité du podium où défileront les «finishers» pour célébrer leur victoire
- Temps libre à Buenos Aires pour les activités touristiques

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le principe du Jeu est le suivant :

Pour participer, il suffit de passer une commande d'un article portant la marque TOTAL® ou ELF® sur le site de la Société OSCARO (<http://www.oscaro.com/>) du jeudi 24 septembre 2015 (à partir de 00H00) au mercredi 14 octobre 2015 (jusqu'à 23H59).

Pour passer commande, toute personne doit avoir un compte client. La commande devra avoir été réglée par l'internaute, la commande devra avoir été certifiée, le règlement de cette commande devra avoir été validé par la Société OSCARO. Il est précisé que la Société OSCARO se réserve le droit de ne pas accepter les commandes qui ne seraient pas conformes à ses conditions générales de vente.

Toute commande emporte l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de la Société OSCARO. Les conditions générales de ventes de la Société OSCARO sont disponibles sur son site internet à l'adresse : <http://info.oscaro.com/conditions-generales-de-vente.html>

Chaque participant doit prendre connaissance du règlement complet et des principes du Jeu. Le règlement est disponible sur la page suivante : <http://concours.oscaro.com/2015/09/grand-jeu-dakar/home.html>

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au Jeu est soumise à une obligation d'achat d'au moins un bidon d'huile moteur Total et/ou Elf (vidange ou appoint) sur le site www.oscaro.com entre le jeudi 24 septembre 2015 (à partir de 00h00) et le mercredi 14 octobre 2015 (jusqu'à 23H59) et de son paiement effectif.

Le Jeu est également soumis à l'acceptation des conditions de participation accessibles depuis la confirmation de commande.



Pour commander sur www.oscaro.com, chaque participant doit préalablement avoir rempli le formulaire électronique de création de compte client avec les champs obligatoires :

- Adresse e-mail valide,
- Mot de passe,
- Nom,
- Prénom,
- Adresse,
- Code postal,
- Ville,
- Téléphone.

Pour accéder au Jeu, le client devra cliquer sur la pop-up dédiée. Elle apparaîtra en confirmation de commande. Le client pourra jouer au Jeu en inscrivant son email ou en utilisant son compte personnel Facebook ou Twitter.

ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Une seule inscription au Jeu du jeudi 24 septembre 2015 (à partir de 00h00) au mercredi 14 octobre 2015 (jusqu'à 23H59) et par participant est possible et pourra être prise en compte.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

ARTICLE 7 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le Jeu est basé sur le principe du jeu concours.

Un tirage au sort sera effectué le lundi 19 octobre 2015.

ARTICLE 8 : REMISE DES DOTATIONS

Le gagnant recevra un mail OSCARO de confirmation de son gain au jeu. Par la suite, il sera contacté directement par la société prestataire du package.



20709141

Les coordonnées indiquées pour contacter le gagnant seront celles de son compte client informations de facturation avec adresse de facturation, téléphone et mail).

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone). Le gagnant autorise Oscaro à transmettre ses données personnelles à la société prestataire du package aux fins de remise de la dotation.

La dotation est attribuée au seul gagnant, elle est personnelle et non cessible.

ARTICLE 9 : DÉPÔT LÉGAL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG, Huissiers de Justice Associés, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique du Jeu, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu et, le cas échéant, de l'obtention des dotations y attachées.

Le présent règlement est accessible gratuitement sur le site www.oscaro.com.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la Société OSCARO ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. La responsabilité de la Société OSCARO ne pourrait être engagée si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué,
- ne recevait pas son lot du fait d'une faute du transporteur.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de Total Lubrifiants, en tant que fournisseur du produit, ne pourra en aucune manière être engagée par le participant.



La Société Organisatrice ne pourra être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau Internet ou des difficultés d'accès au site www.oscaro.com.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

ARTICLE 11 : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLES 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées. Les marques TOTAL® et ELF® sont des marques du Groupe Total.

ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) à la Société Organisatrice aux coordonnées indiquées à l'article 1 du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture du Jeu. Pour les réclamations relatives aux remboursements des frais de participation, de photocopie et d'affranchissement, ce délai est porté à 4 (quatre) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

ARTICLES 14 : LITIGE

La Société Organisatrice tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.



En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer au Jeu régi par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation au Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLES 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société OSCARO à l'adresse suivante : OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par mail à libertes@oscaro.com.

ARTICLE 16 : AUTORISATIONS

Tout participant autorise la Société Organisatrice du Jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom, prénom et code postal, notamment sur le mini-site des gagnants (<http://concours.oscaro.com/2015/09/grand-jeu-dakar/home.html>) par tous moyens et procédés et sur tous supports notamment sur le Site pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, ce pendant une durée de 1 (un) an compter de la date du Jeu et pour le monde entier, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société OSCARO dans le cadre du Jeu, fera l'objet, d'une transmission à la Société SPREAD et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.

ARTICLE 17 : REMBOURSEMENT

Sur demande écrite adressée à OSCARO.com, les frais engagés pour la participation au présent jeu, hors achat de produit, seront remboursés sur la base d'une communication internet d'une durée maximale de 3 minutes.

La demande écrite doit être adressée à OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92 230 Gennevilliers avant le 05/12/2015 (cachet de la poste faisant foi) et à condition de produire un justificatif démontrant l'heure, la durée et le coût de la connexion.



20709141

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

